

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 28

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Défense"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense <i>Dont titre 2</i>	5 000 0	0 0
Préparation et emploi des forces <i>Dont titre 2</i>	5 000 0	0 0
Soutien de la politique de la défense <i>Dont titre 2</i>	0 0	6 957 196 0
Équipement des forces <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
TOTAUX	10 000	6 957 196
SOLDE	-6 947 196	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense <i>Dont titre 2</i>	5 000 0	0 0
Préparation et emploi des forces <i>Dont titre 2</i>	5 000 0	0 0
Soutien de la politique de la défense <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 998 000 0
Équipement des forces <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
TOTAUX	10 000	1 998 000
SOLDE	-1 988 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 12 000 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Défense ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 5 000 € sur le programme « Environnement et prospective de la politique de défense », action 031 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France », titre 6, catégorie 64 ;

- 4 000 € sur le programme « Préparation et emploi des forces », action 01 « Planification des moyens et conduite des opérations », titre 6, catégorie 64 ;

- 1 000 € sur le programme « Préparation et emploi des forces », action 03 « Préparation des forces navales », titre 6, catégorie 64 ;

- 2 000 € sur le programme « Soutien de la politique de la défense », action 06 « Accompagnement de la politique des ressources humaines », titre 6, catégorie 64 ;

2) une minoration de crédits de 6 959 196 € en autorisations d'engagement et 2 000 000 € en crédits de paiement sur le programme « Soutien de la politique de la défense » destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.